

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES
COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 OCTOBRE 2017
à FONTVIEILLE

Présents : Mmes et MM. Danièle AOUN, Christian BONNAUD, Hervé CHERUBINI, Pascal DELON, Yves FAVERJON, René FONTES, Guy FRUSTIE, Gérard GARNIER, Laurent GESLIN, Jacques GUENOT, Stéphan GUIGNARD, Pierre GUILLOT, Jacques JODAR, Pascale LICARI, Jean MANGION, Henri MILAN, Alice ROGGIERO, Jack SAUTEL, Benoît VENNIN, Denise VIDAL et Bernard WIBAUX.

Excusés : Mmes et MM. Gilles BASSO, Michel BONET, Maryse BONI, Marie-Pierre CALLET, Michel CAVIGNAUX, Régis GATTI, Patricia LAUBRY, Chantal LEMOIGNE et Jean-Louis VILLERMY.

Procurations :

- de Mme Nadia ABIDI à M. Hervé CHERUBINI ;
- de Mme Pascale ALBERTOS à M. Pascal DELON ;
- de M. Patrice BLANC à Mme Alice ROGGIERO ;
- de M. Michel FENARD à M. Christian BONNAUD ;
- de Mme Christine GARCIN-GOURILLON à M. Jack SAUTEL ;
- de Mme Françoise JODAR à M. Yves FAVERJON ;
- de Mme Aline PELISSIER à M. René FONTES ;
- de Mme Gisèle PERROT-RAVEZ à M. Jacques GUENOT ;
- de Mme Inès PRIEUR DE LA COMBLE à M. Jean MANGION ;
- de Mme Anne SOURDON à M. Guy FRUSTIE.

ORDRE DU JOUR

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Laurent GESLIN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 25 SEPTEMBRE 2017

Le procès-verbal du Conseil communautaire en date du 25 septembre 2017 n'a appelé aucune observation de la part des élus présents et a été voté à l'unanimité des voix.

3. DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le Président a présenté au Conseil communautaire les décisions suivantes :

- **Décision n° 79/2017** relative à la convention de prestation de services entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et le Syndicat intercommunal pour la gestion du personnel des écoles de musique des Alpilles et de la Camargue (SIGPEMAC) ;
- **Décision n° 80/2017** relative à la convention d'autorisation de servitude de tréfonds et de passage pour la pose de canalisation sous le canal des alpines en aval du Pont du Chemin rural n°226 dit du Trou des Bœufs appartenant au Syndicat Intercommunal du Canal des Alpes Septentrionales ;
- **Décision n° 81/2017** relative à Convention d'autorisation de servitude de tréfonds et de passage pour la pose de canalisation sous le canal des alpines au niveau de l'intersection des chemins Gaulois et Croix d'Arles appartenant au Syndicat Intercommunal du Canal des Alpes Septentrionales
- **Décision n° 82/2017** relative à Convention d'autorisation de servitude de tréfonds et de passage pour la pose de canalisation sous le canal des alpines en aval du Pont Bardé appartenant au Syndicat Intercommunal du Canal des Alpes Septentrionales
- **Décision n° 83/2017** relative à la convention d'autorisation de servitude de tréfonds et de passage pour la pose de canalisation sous le canal des alpines en amont du Pont du Chemin Canto Cigalo appartenant au Syndicat Intercommunal du Canal des Alpes Septentrionales
- **Décision n° 84/2017** relative à la convention de stage tripartite avec le collège Charloun Rieu et le responsable légal pour l'accueil de Monsieur Fabio MINEO au bureau d'informations touristiques de Mouriès

- **Décision n° 85/2017** relative à l'attribution du marché de travaux de renouvellement du réseau et des branchements d'eau potable et d'assainissement Impasse de la Gazette à Saint Rémy de Provence
- **Décision n° 86/2017** relative à la convention portant sur la surveillance des unités de chloration avec la SAUR
- **Décision n° 87/2017** relative à l'application des pénalités de retard – MAPA n° 2016-17 Fourniture d'équipements de protection individuelle - Lot n°1 Vêtements haute visibilité et vêtements de travail – Société GEDIVEPRO

4. DELIBERATION N° 159/2017 - BUDGET GENERAL COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES - DECISION MODIFICATIVE - N° 2017-3 PLAN COMPTABLE M14 DEVELOPPE - ANNEE 2017

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire **de voter** la décision modificative n° 2017-3 de l'année 2017 comme suit :

- Section de fonctionnement :
 - en dépenses : **165 100,00 €**,
 - en recettes : **165 100,00 €**.
- Section d'investissement :
 - en dépenses : **1 070 179,00 €**,
 - en recettes : **1 070 179,00 €**.

D'où un total en dépenses et en recettes pour la décision modificative n°3 du budget principal de l'année 2017 de **1 235 279,00 €**.

Par : **POUR** : 31 voix – unanimité des suffrages exprimés.

5. DELIBERATION N° 160/2017 - BUDGET ANNEXE - DSP – SERVICE EAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES - DECISION MODIFICATIVE - N° 2017-1 - PLAN COMPTABLE M49 ABREGE - ANNEE 2017

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire **de voter** la décision modificative n° 2017-1 de l'année 2017 comme suit :

- Section de fonctionnement :
 - en dépenses : **5 446,68 €**
 - en recettes : **5 446,68 €**
- Section d'investissement :
 - en dépenses : **88,56 €**
 - en recettes : **88,56 €**

D'où un total en dépenses et en recettes pour la décision modificative n°1 du budget annexe DSP – Service eau de la CCVBA de l'année 2017 de **5 535,24 €**.

Par : **POUR** : 31 voix – unanimité des suffrages exprimés

6. DELIBERATION N° 161/2017 - BUDGET ANNEXE - REGIE - SERVICE EAU - DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES - DECISION MODIFICATIVE - N° 2017-2 - PLAN COMPTABLE M49 DEVELOPPE - ANNEE 2017

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire **de voter** la décision modificative n° 2017-2 de l'année 2017 comme suit :

- Section d'exploitation :
 - en dépenses : **24 500,00 €**,
 - en recettes : **24 500,00 €**.

- Section d'investissement :
 - en dépenses : **192 898,00 €**,
 - en recettes : **192 898,00 €**.

D'où un total en dépenses et en recettes pour la décision modificative n°2 du budget annexe Régie – Service eau de la CCVBA de l'année 2017 de **217 398,00 €**.

Par : **POUR** : 31 voix – unanimité des suffrages exprimés.

7. DELIBERATION N° 162/2017 BUDGET ANNEXE - DSP – SERVICE ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES - DECISION MODIFICATIVE - N° 2017-1 - PLAN COMPTABLE M49 ABREGE - ANNEE 2017

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire **de voter** la décision modificative n° 2017-1 de l'année 2017 comme suit :

- Section de fonctionnement :
 - en dépenses : **20 000,00 €**
 - en recettes : **20 000,00 €**
- Section d'investissement :
 - en dépenses : **11,00 €**
 - en recettes : **11,00 €**

D'où un total en dépenses et en recettes pour la décision modificative n°1 du budget annexe DSP – Service assainissement de la CCVBA de l'année 2017 de **20 011,00 €**.

Par : **POUR** : 31 voix – unanimité des suffrages exprimés.

8. DELIBERATION N° 163/2017 – BUDGET ANNEXE - REGIE - SERVICE ASSAINISSEMENT - DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES - DECISION MODIFICATIVE - N° 2017-3 - PLAN COMPTABLE M49 DEVELOPPE - ANNEE 2017

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire **de voter** la décision modificative n° 2017-3 de l'année 2017 comme suit :

- Section d'exploitation :
 - en dépenses : **90 400,00 €**,
 - en recettes : **90 400,00 €**.
- Section d'investissement :
 - en dépenses : **337 259,00 €**,
 - en recettes : **337 259,00 €**.

D'où un total en dépenses et en recettes pour la décision modificative n°3 du budget annexe Régie – Service assainissement de la CCVBA de l'année 2017 de **427 659,00 €**.

Par : **POUR** : 31 voix – unanimité des suffrages exprimés.

9. DELIBERATION N° 164/2017 - REVERSEMENT DE FISCALITE - TAXE D'AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **d'accepter** le reversement de 90% de la taxe d'aménagement perçue par les Communes ;
- **de valider** les termes du projet de convention joint en annexe.

Par : **POUR** : 31 voix – unanimité des suffrages exprimés.

10. DELIBERATION N° 165/2017 TRANSFERT DE SUBVENTION - BUDGET ANNEXE DSP SERVICE EAU POTABLE COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES - BUDGET ANNEXE REGIE EAU POTABLE CCVBA

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **d'approuver** le transfert des subventions vers la CCVBA des subventions portées dans le tableau en annexe ;
- **de solliciter** de la part du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône le transfert de cette subvention à la CCVBA dans les conditions identiques aux contrats initiaux ;
- **de s'engager** à ce que la CCVBA participe à 20 % minimum des dépenses HT.

Par : **POUR** : 31 voix – unanimité des suffrages exprimés.

11. DELIBERATION N° 166/2017 - VOTE DE LA TRANCHE 2017 DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT 2015-2017 - TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU GRES - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 76/2017

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- d'approuver l'ajustement des montants de la tranche 2017 CDDA 2015-2017 de la Commune de Saint Etienne du Grès partie assainissement comme suit :

Opération	Dépense subventionnable	Montant de la subvention
Création réseau assainissement RD99 Commune de Saint Etienne du Grès	76 700,00 € HT	61 360,00 € HT

Par : **POUR** : 32 voix – unanimité des suffrages exprimés.

12. DELIBERATION N° 167/2017 DEMANDE D'EXTENSION DU PERIMETRE DU SYNDICAT MIXTE SUD RHONE ENVIRONNEMENT AUX COMMUNES D'EYGALIERES ET DE SAINT REMY DE PROVENCE

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **de demander** au Syndicat mixte Sud Rhône environnement, en vertu de l'article L. 5211-18 du Code général des collectivités territoriales, l'extension de son périmètre aux Communes d'Eygalières et de Saint Rémy de Provence à compter du second semestre 2018 ;
- **de dire** que la présente délibération sera notifiée au Syndicat mixte Sud Rhône environnement.

Par : **POUR** : 32 voix – unanimité des suffrages exprimés.

13. DELIBERATION N° 168/2017- DEFINITION DU PERIMETRE DES ZONES D'ACTIVITES ET PROCES-VERBAUX DE MISE A DISPOSITION DES BIENS CONCERNES PAR LA COMPETENCE « CREATION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DE ZONES D'ACTIVITE »

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **d'approuver** le périmètre des zones d'activité de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles portés en annexe ;
- **d'approuver** les projets de procès-verbaux de mise à disposition des biens dans le cadre du transfert de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » portés en annexe.

Par : **POUR** : 32 voix – unanimité des suffrages exprimés.

14. DELIBERATION N° 169/2017- PROCES-VERBAUX DE MISE A DISPOSITION DES BIENS CONCERNES PAR LES COMPETENCES « VOIRIE » ET « ECLAIRAGE PUBLIC »

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **d'approuver** la liste des voies et points lumineux rattachés aux compétences *voirie* et *éclairage public* ;
- **d'approuver** les procès-verbaux de mise à disposition relatifs aux transferts de compétences voirie et éclairage public tel que portés en annexe.

Par : **POUR** : 32 voix – unanimité des suffrages exprimés.

15. DELIBERATION N° 170/2017 PROCES-VERBAUX DE MISE A DISPOSITION DES BIENS ET EQUIPEMENTS AFFECTES A L'EXERCICE DES COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **d'approuver** le contenu des procès-verbaux de mise à disposition des biens et équipements affectés à l'exercice des compétences eau potable et assainissement ;
- **de dire** que cette délibération sera notifiée aux communes membres de la CCVBA et sera soumise à délibération des Conseils municipaux.

Par : **POUR** : 32 voix – unanimité des suffrages exprimés.

16. DELIBERATION N° 171/2017 PROCES-VERBAUX DE MISE A DISPOSITION DES BIENS ET EQUIPEMENTS AFFECTES A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE COLLECTE DES DECHETS

Monsieur le Président décide :

- **d'approuver** le contenu des procès-verbaux de mise à disposition des biens et équipements affectés à l'exercice de la compétence collecte des déchets ;
- **de dire** que cette délibération sera notifiée aux communes membres de la CCVBA et sera soumise à délibération des Conseils municipaux.

Par : **POUR** : 32 voix – unanimité des suffrages exprimés.

17. DELIBERATION N° 172/2017 FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS TITULAIRES DU PERSONNEL ET DE LA COLLECTIVITE AUPRES DU CHSCT ET RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE.

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **de fixer** à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel et le nombre de représentants titulaires de la collectivité du comité d'hygiène, de sécurité et conditions de travail de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et en nombre égal le nombre de représentants-suppléants ;
- **d'accorder** le recueil par le du comité d'hygiène, de sécurité et conditions de travail de l'avis des représentants de la collectivité.

Par : **POUR** : 32 voix – unanimité des suffrages exprimés.

18. DELIBERATION N° 173/2017 DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **de solliciter** l'aide de l'Agence de l'eau au taux maximum pour la réalisation de l'opération suivante :

Communes	Opération	Montant HT
Maussane les Alpilles	Mise en conformité et travaux d'amélioration de la station d'épuration	75 000 € HT

- **de s'engager** à ce que la CCVBA supporte un autofinancement minimal de 30 % des dépenses HT.

Par : **POUR** : 32 voix – unanimité des suffrages exprimés.

19. DELIBERATION N° 174/2017 APPROBATION DES REGLEMENTS DE SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **d'approuver** les règlements de service eau et assainissement applicables sur les communes de dont la gestion des services de l'eau et de l'assainissement est assurée par la Régie de l'eau et de l'assainissement ;
- **de dire** que ces règlements seront transmis aux abonnés lors de la prochaine campagne de facturation et leur seront opposables à compter du paiement de la facture accompagnant lesdits règlements.
- **de dire** que ces règlements seront transmis aux nouveaux abonnés lors de la signature du contrat d'abonnement.

Par : **POUR** : 32 voix – unanimité des suffrages exprimés.

20. DELIBERATION N° 175/2017 PENALITES POUR NON RACCORDEMENT DANS LES DELAIS AU RESEAU PUBLIC DE COLLECTE DES EAUX USEES

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire **de dire** que passé le délai de deux ans, et hormis les cas d'exonérations définis précédemment, le propriétaire sera soumis à la pénalité minimale de l'article L. 1331-8 du Code de la santé publique sans qu'il ne soit appliqué de majoration ;

Par : **POUR** : 32 voix – unanimité des suffrages exprimés.

21. DELIBERATION N° 176/2017 -PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 81/2015

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **de conserver** les tarifs approuvés par la délibération n° 85/2015 du 23 septembre 2015 et rappelés ci-dessus ;
- **de modifier** les dispositions de la délibération n° 85/2015 sur les cas de déduction de la PFAC pour les usagers disposant d'un ANC et devant se raccorder au réseau public d'assainissement.

Par : **POUR** : 32 voix – unanimité des suffrages exprimés.

22. DELIBERATION N° 177/2017 - MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE BRANCHEMENTS DES PARTICULIERS DANS LE CADRE D'OPERATIONS SPECIFIQUES

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire **de faire application** de l'article L. 1331-2 du Code de la santé publique avec une majoration de 10% pour frais généraux dans le cas d'opérations de travaux spécifiques telles les extensions de réseaux.

Par : **POUR** : 32 voix – unanimité des suffrages exprimés.

La séance a été levée à 18h45.

Le Président
Hervé CHERUBINI

